

Christian BASANO
4 Rue des Frères PICCO
06500 MENTON

Menton le 10 février 1997

P. 06.09.51.75.43

16 pages

Palais de Justice
Monsieur Jean-Louis CROCHET
Place du Bourg-de-Four
1204 GENEVE

concerne : P 11821/96

Monsieur le Procureur Général,

L'enquête publiée le 4 février 1997 dans le Journal de GENEVE et ses premières conséquences m'ont permis de mieux comprendre cette affaire de blanchissage d'argent hors du commun qui va démontrer aujourd'hui l'implication de nombreuses personnalités politiques françaises (plus de 77 selon les détectives). Les journaux français sont manipulés ; on appelle cela la démocratie. Vous comprendrez mieux ma démarche complémentaire auprès de la P.J de Nice. Je pense que vous n'avez pas encore eu les P.V des auditions demandées par Monsieur KASPER ANSELMET. La photocopie ci-jointe vous permettra d'apprécier en votre âme et conscience la réalité de cette affaire.

Je partage et j'adhère à la réponse faite par votre confrère Bernard BERTOSSA à Monsieur Denis ROBERT (La justice ou le chaos) :

« ... D.R. vous pouvez être motivé par l'exigence de la justice. C'est ce qui vous motive, vous ?

B.B.Oui. Le Procureur de la République à Genève gagne moins que le sous-directeur d'une petite banque. A partir de là, si vous êtes motivé par la volonté de faire prévaloir la justice sur tout ce qui est injuste, chaque jour vous devez apprécier l'utilité de ce que vous faites par rapport à l'objectif que vous vous êtes fixé. Tant que vous avez le sentiment de servir à quelque chose, il faut continuer..... »

Etant donné qu'il n'est guère difficile pour vous d'obtenir des informations d'origine bancaire et dans la mesure où vous en avez la volonté, je vous demande de rendre une première ordonnance écrite pour poser la question suivante à l'ABN AMRO succursale de Bale et à la B.M.B à Genève concernant les COMPTES HORS BILAN:

LE NOM CHRISTIAN BASANO, TITULAIRE DU PASSEPORT N° 85 LP 18259 A-T-IL ETE COMMUNIQUE COMME BENEFICIAIRE DU COMPTE HORS BILAN IDENTIFIE SOUS LE N° 1.068.635 à l'ABN AMRO Bale et LE N°

7915 à la B.M.B Genève A UN MOMENT DONNE.

Si les réponses obtenues (après les vérifications idoines)
sont :

« Nous n'avons jamais utilisé ou désigné Christian BASANO comme bénéficiaire ou ayant-droit économique du compte hors-bilan N° 1.068.635 pour l'ABN AMRO et 7915 pour la B.M.B pour justifier des virements reçus en provenance du KOWEIT via BNP Luxembourg. ».(Les banques doivent indiquer d'une façon non équivoque les N° de comptes hors bilan.)

Je vous demande également de prendre une deuxième ordonnance écrite pour poser les questions suivantes au CREDIT SUISSE Genève qui fait actuellement parler de lui avec sa nouvelle publicité :

**V O T R E
B A N Q U E**

Le CREDIT SUISSE s'est donné de nouvelles orientations..... !

I / Le compte N° 0835-699259-42 correspond-il à un numéro de compte du CREDIT SUISSE ?

II / Qui a demandé l'ouverture de ce compte ?

III / Saviez-vous que ce compte devait recevoir les sommes suivantes :

■ BMB Genève.....	2,485	Milliards d'US\$
■ ABN AMRO Bale.....	1,420	#
■ ROYAL TRUST Toronto.....	1,811	#
■ FIRST INTERSTATE N.Y.....	1,200	#
■ FIRST HOME Bank CAIMAN	1,122	#

de C ;BASANO = 8,038 Milliards d'US\$

■ VOLKSBANK Freiburg	1,2805	Milliards d'US\$
■ U.B.S Genève	0,710	#
■ BANKAMERICA New.York	1,750	#

de F.COLONNA = 3,7405 Milliards d'US\$
Montant total = 11,7785 Milliards d'US\$

IV / Avez-vous demandé l'origine de ces fonds en conformité avec les dispositions de la loi de 1990 ?

ENQUÊTE

Quand les canons des chars de l'opération «Tempête du désert» se turent, le golfe Persique vécut encore quelque temps sous la menace d'une catastrophe écologique sans précédent. Au départ rien ne laissait présager une solution rapide permettant d'éteindre les 700 puits de pétrole en feu. Même le spécialiste américain Red Adair

avouait son impuissance. Jusqu'au jour où un petit inventeur libanais apporta la solution miracle, aussitôt démentie par ses concurrents. A ce jour, il attend toujours son paiement. Reste que six ans de procédure n'ont rien prouvé. Récit d'une affaire qui dépasse beaucoup de monde entre le Koweït et Genève.

Où sont passés les milliards du Koweït?

La journée du 16 novembre 1995 avait bien commencé pour Christian Basano. Après un vol sans histoire entre Nice et Genève, cet expert-comptable et commissaire aux comptes niçois s'était rendu comme convenu à son lieu de rendez-vous, chez le notaire Pierre Mottu, une étude cossue dans le quartier élégant de la ville. Lorsque tout à coup, sa vie tourna au cauchemar.

Il raconte: «La scène était théâtrale; on a voulu me faire signer des ordres de virement pour des milliards de dollars; ces documents que je n'avais pas rédigés portaient mon nom dans l'en-tête; j'ai refusé.» Il y a avait là des gens de robe, Eric de Lahaye Saint Hilaire (le notaire du Premier ministre français Alain Juppé), Mark Bruppacher (avocat à Zurich) et Me Le Mazou (avocat spécialisé dans les affaires internationales), mais aussi un ingénieur libanais, Joseph Ferraye,

Koweït Bank, se monte à 30 millions de dollars par puits, soit un montant total de 21 milliards de dollars.

Une société est créée, la Compagnie niçoise de recherches avancées (Conira), qui réunit dans son capital, outre Joseph Ferraye, trois autres actionnaires, Etienne Lucien Tillie, Roch François Colonna Cesari della Rocca et Christian Basano. Ces derniers reçoivent un visa pour se rendre au Koweït. Joseph Ferraye n'en obtient pas.

Le 16 juillet 1991, l'émir du Koweït autorise son ministre des Finances à emprunter 30 milliards de dollars. Quelques jours plus tard MM. Tillie, Colonna et Basano présentent le système Ferraye au Koweït. Mais le 14 août, le marché pour la France se voit attribué aux sociétés Horewell et Forasol, filiales de l'Institut français du pétrole dont les représentants avaient rencontré Joseph Ferraye en mars 1991. Le 6 novembre 1991, le dernier

Basano prend connaissance de conventions mentionnant l'utilisation des brevets Ferraye et des ordres de virements bancaires pour plus de 21 milliards de dollars. Préparés par les notaires et les avocats présents dans l'étude, ils sont établis aux noms de Tillie, Colonna et Basano. Cinq ordres de virements (voir le document reproduit ci-dessous) sont préparés pour ce dernier pour un montant de plus de 8 milliards. Christian Basano: «N'ayant pas vu les relevés de comptes, j'ai refusé de signer ces ordres de virement.» Le 5 décembre 1995, il dépose à son tour plainte au Parquet du Tribunal de Nice, avec constitution de partie civile pour usurpation et complicité d'usurpation de son nom.

Qui est le dindon de la farce dans cette rocambolesque affaire dont on douterait volontiers de l'authenticité, n'était la caution indirecte que lui offrent des acteurs prestigieux du barreau tels Marc Bonnant, l'ex-avocat de M

Koweït, le 6 novembre 1991. Après dix mois d'efforts, le dernier puits de pétrole en feu est étouffé. Il s'agit du puits No 118... Pendant ce temps, deux équipes canadiennes (photo) achèvent d'éteindre deux autres fosses enflammées à Sabriya, dans le nord du pays.

AFP



l'inventeur d'un système miracle censé éteindre, bloquer et réutiliser les puits de pétrole en feu en un temps record.

La plus grande catastrophe écologique du siècle

Une méthode qui a fait ses preuves en février 1991, au moment de la fin de la guerre du Golfe. Les canons des chars de l'opération «Tempête du désert» sont tus mais le pays est en feu. Sept cents puits brûlent sans que l'on entrevoie la fin de ce qui se profile comme la plus grande catastrophe écologique du siècle. L'Américain Red Adair prévoit un travail de cinq années pour les éteindre. C'était compter sans l'invention de «zorro» Ferraye dont le devis, envoyé par fax à Issam Al Sager, le directeur de la

puits en feu est éteint. Aux yeux de Joseph Ferraye, il devient évident que son système a été utilisé. Une affirmation étouffée, voire contestée par ses concurrents.

Ne tirant aucun bénéfice de son invention et croyant avoir été trompé par ses associés, Joseph Ferraye porte plainte pour escroquerie et tentative d'escroquerie contre MM. Tillie, Colonna et Basano. La plainte aboutit à un non-lieu que la Chambre d'Accusation de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence confirmera le 21 mars 1996. Pendant quatre ans, l'inventeur mettra tout en œuvre pour prouver qu'on a eu recours à sa méthode pour éteindre les puits et que le Koweït a effectué les règlements correspondants.

C'est ici que l'on rejoint l'épisode genevois du 16 novembre 1995 au cours duquel Christian

Ferraye) ou Jacques Vergès (l'avocat de M. Basano), intervenus à un moment ou un autre dans le dossier? «On peut raisonnablement penser que des fonds en provenance du Koweït suite à la guerre du Golfe via notamment la BNP Luxembourg voire les îles Caïmans ont été réceptionnés notamment par les banques suisses», écrit Christian Basano le 4 décembre dernier dans une lettre adressée... au procureur de la République et Canton de Genève Laurent Kasper Ansermet. Lequel aurait ordonné des commissions rogatoires internationales actuellement en cours d'instruction par la P.J. de Nice.

Christian Campiche

**Collaboration:
Paul Miquel à Paris**



Christian BASANO
4 rue des Frères PICCO
06500 MENTON

Le 23 novembre 1995

Banque
FIRST HOME BANK
GEORGETOWN
GRAND CAYMAN
CAYMAN ISLANDS, BVI

Compte no 392857.

Messieurs,

Au moyen de la présente lettre d'instructions irrévocables, je vous demande de transférer immédiatement, par le débit du compte no 329857, ouvert auprès de votre établissement, la somme de UN MILLIARD CENT VINGT DEUX MILLIONS DOLLARS (US\$ 1'122'000'000.-) en faveur du compte no 0835-699259-42 ouvert auprès du Credit Suisse à Genève pour la société EVERTON ENTREPRISES Ltd. avec préavis à la Banque recevrante

Vous êtes instruits de prendre tous soins afin que les moyens nécessaires soient effectués pour que le montant du virement soit disponible sur le compte à débiter.

La présente lettre est remise à Maître Mark BRUPPACHER, avocat, Zollikerstrasse 58, CH-8702 ZOLLIKON, chargé de l'exécution des accords transactionnels intervenus entre la Société EVERTON ENTERPRISES Ltd. et moi-même réglant, notamment le sort des indemnités dues à Monsieur J. FERRAYE pour l'utilisation de la technologie industrielle dont il est l'inventeur et qui fut utilisée au KOWEÏT pour l'extinction des puits de pétrole en feu.

Je me tiens à votre disposition pour toutes formalités ou tous renseignements complémentaires que vous jugerez utiles.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le notaire Christian Basano conteste plusieurs ordres de virement établis à son nom dont celui que nous reproduisons ici et qui fait l'objet de sa plainte devant

Comment étouffer le feu d'un puits de pétrole en moins de trois heures

Koweït, le 6 novembre 1991. Dans une ambiance de fête nationale, des danseurs de sabre koweïtiens et des soldats américains chantent à tue-tête des «Yankee Doodle Dandy». Après dix mois d'efforts, le chef d'Etat du Koweït, l'émir Jaber al-Ahmad al-Sabah appuie enfin sur un bouton symbolique pour étouffer le dernier puits de pétrole en feu. Il s'agit du puits No 118... Pendant ce temps, deux équipes canadiennes achèvent d'éteindre deux autres fosses enflammées à Sabriya, dans le nord du pays.

Pourtant, les experts avaient prévu l'extinction finale des 751 puits sabotés par l'armée irakienne pour bien plus tard: «pour le 31 mars 1992», prédisaient même les plus optimistes. Raison alors invoquée: les immenses lacs de naphte qu'il fallait pomper avant de pouvoir accéder aux puits. Le dernier puits est éteint le 6 novembre, soit cinq mois plus tôt... «On est loin des cinq ans de délai prophétisés par l'entreprise américaine Red Adair», pouvait-on lire dans les magazines spécialisés. De 12 à 15 puits soi-

gnés par semaine, le rythme hebdomadaire est alors passé, dès le mois de septembre 1991, à plus de 30. Le moment est historique, la question technologique.

Grâce à la concurrence internationale (parmi les 16 entreprises ayant participé à l'opération, on comptait 5 américaines, 3 canadiennes, une française, une koweïtienne, une iranienne, une chinoise, une hongroise, une britannique, une roumaine et une soviétique) et à certains exploits technologiques, le processus a été accéléré. Et d'une manière surprenante! Cette réduction des délais représentait d'ailleurs, à l'époque, selon le ministre koweïtien du Pétrole, «une économie de 12 milliards de dollars» pour les finances du pays. Tout compte fait, le Koweït aurait donc perdu, dans cette aventure, 10 à 20% de ses réserves pétrolières. Une estimation qui n'a pas encore été réellement chiffrée par les autorités de Koweït City. Mais le total s'élèverait aujourd'hui à une trentaine de milliards de dollars sans parler, bien sûr, des installations endommagées (raffineries,

usines pétrochimiques, etc.) par l'armée irakienne.

Pour éteindre les puits de pétrole en feu, la technique la plus usitée reste celle de l'explosion. Un procédé utilisé depuis longtemps dans la mer du Nord. Une méthode radicale, donc, mais dangereuse car cette procédure nécessite un temps de préparation assez considérable. Parallèlement, au début du mois de mars 1991, un inventeur français d'origine libanaise, Joseph Ferraye, met au point une technique révolutionnaire permettant d'éteindre les puits en éruption sans utiliser d'explosifs. Le tout dans un temps record: moins de trois heures. Son idée est simple: déposer sur le puits en feu un haut-fourneau sans utiliser de dynamite. Ainsi, l'incendie est privée d'oxygène et s'éteint naturellement. En disposant de l'azote au pied du puits, l'opération est accélérée. Pour comprendre, il faut imaginer l'effet que pourrait avoir un abri-bus sur une cheminée... L'extinction serait alors immédiate! Afin de fixer ce haut-fourneau anti-feu, l'inventeur avait même breve-

té un pantographe et un robot qui aidaient à centrer ce système de fermeture et de blocage de tuyaux soumis à de très fortes pressions. Une entreprise est créée. Et ces inventions triplement brevetées siègent à Paris au siège parisien de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) sont présentées par Joseph Ferraye à différents intervenants comme les entreprises américaines Red Adair et Gulf Reconstruction Center, l'Institut français du pétrole (IFP) et... l'ambassade du Koweït (en France).

P.

PUBLICITÉ

Bijoux
en Or.
Pas
question
d'argent
entre nous.

LILIANE SICARD
Joillière à Genève
10, quai Général-Guisa